

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <b>DÉPARTEMENT</b> <b>DES YVELINES</b> <b>COMMUNE DE</b> <b>MAREIL-LE-GUYON</b>	<b>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Nombre de membres</b> En exercice : <b>11</b> Présents : <b>8</b> Votants : <b>10</b>	<b>L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ</b> <b>Le JEUDI 02 OCTOBRE à 18H30</b>
Date de convocation : <b>22/09/2025</b>	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : <b>M. Michel LOMMIS</b>
Date d'affichage : <b>22/09/2025</b>	<b>Étaient présents : M. LOMMIS, Mme SADOC, M. LASKRI, M. PEREZ, Mme REMION, Mme GUILLEMIN-LANNE, Mme MICHEL, M. JOUIN</b> <b>Absents excusés :</b> - M. VALTON donne pouvoir à Mme SADOC - M. THIRANT donne pouvoir à M. LOMMIS - Mme GOUSSON
	<b>Secrétaire de séance : Sylvie GUILLEMIN-LANNE</b>

**La séance est ouverte à 18h31**

Madame Sylvie GUILLEMIN-LANNE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe des pouvoirs en sa possession :

- M. Frédéric VALTON donne pouvoir à Mme SADOC,
- M. Jean-Michel THIRANT donne pouvoir à M. LOMMIS et excuse l'absence de Mme GOUSSON.

Présence de Madame Stéphanie COUTURIER.

#### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025 ;
2. Décision prises par le Maire ;
3. Décision budgétaire modificative n°1
4. Décision budgétaire modificative n°2
5. Association VMLG : Subvention « fête du village »
6. CIG : procédure de consultation du contrat-groupe d'assurance statutaire 2027—2030 ;
7. ENEDIS : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP 2025) ;
8. Rapport sur le prix de la qualité du service de l'assainissement (SIARNC), année 2024 ;
9. Rapport d'activité 2024 du SILY ;
10. Commune Le Tremblay sur Mauldre : participation financière séjours scolaires Juin 2025 ;
11. Urbanisme ;
12. Travaux ;
13. Communauté de Communes Cœur d'Yvelines ;
14. Conseil départemental ;
15. PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ;
16. Conseil Régional ;
17. Syndicats Intercommunaux ;
18. Informations diverses.

#### **1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 JUILLET 2025**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **2- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE :**

Décisions	N°	Objet	Date
Arrêté permanent	2025-23	Autorisation d'échafaudage	09/07/2025
Arrêté temporaire	2025-24	Travaux Ruelle des Près	15/07/2025
Arrêté temporaire	2025-25	Interdiction de recharger les trottinettes électriques dans les locaux communaux	23/07/2025
Arrêté temporaire	2025-26	Arrêté de circulation Grande Rue - RD 191	28/07/2025
Arrêté temporaire	2025-27	Travaux Ruelle des Près (prolongation)	30/07/2025
Arrêté temporaire	2025-28	Création de branchement réseau de distribution d'eau - SAUR	19/08/2025
Arrêté temporaire	2025-29	Travaux Ruelle des Près (prolongation)	28/08/2025
Arrêté temporaire	2025-30	Mise en sécurité de la Sente du Corridor	28/08/2025
Arrêté temporaire	2025-31	Numérotage rue du Bout de l'eau	15/09/2025
Arrêté temporaire	2025-32	Autorisation d'échafaudage	22/09/2025
Arrêté temporaire	2025-33	Branchemet et terrasse électrique ENEDIS – 3 Bis rue de l'Hirondelle	29/09/2025

Arrivée de Madame REMION à 18H35.

### **3 OBJET : Décision Budgétaire Modificative N°1 (Erreur matérielle)** **Délibération 202510002-22**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération 20250410-10 du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de prendre une décision modificative par opération d'ordre afin de régulariser l'actif,

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative N°1 comme suit :

#### **Chapitre 21 – immobilisations corporelles,**

En section d'investissement, il convient de supprimer les écritures du compte 203 (frais d'études suivis de réalisations) pour un montant de 39 815,36 € et d'affecter cette somme au compte de rattachement de la façon suivante :

**BP 2025 : 1 151 442,03 €**

<b>Dépenses au chapitre 041 (opérations patrimoniales)</b>	<b>Recettes au chapitre 041 (opérations patrimoniales)</b>
<b>Mandat au 202 : 30 505,50 €</b>	
<b>Mandat au 2135 : 4 677,86 €</b>	
<b>Mandat au 2131 : 3 564,00 €</b>	
<b>Mandat au 2152 : 1 068,00 €</b>	
<b>=====</b>	
<b>Total : 39 815,36 €</b>	<b>Titre au 203 : 39 815,36 €</b>

**Budget après Décision Modificative n°1 : 1 191 257,39 €**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Article 1 : APPROUVE la décision modificative N° 1 du budget primitif pour l'exercice 2025 comme susvisé ;
- Article 2 : DIT que la section investissement est équilibrée pour un nouveau montant de 1 191 257,39 € ;
- Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre la décision budgétaire modificative N°1.

**4 OBJET : Décision Budgétaire Modificative n°2**  
*Délibération 20251002-23*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 20250410-10 du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

VU la délibération 20251002-22 du 02 Octobre 2025 relative à la décision modificative n°01 ;

CONSIDÉRANT une erreur d'imputation et la nécessité de rééquilibrer l'actif,

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative N° 02 comme suit :

**Section d'investissement** :

Afin de corriger une erreur d'imputation, il conviendra d'émettre :

- un mandat d'ordre budgétaire au chapitre 041 - compte 2152 d'un montant de 160 644.93€
- un titre d'ordre budgétaire au chapitre 041 - compte 1323 d'un montant de 160 644.93€

**Budget prévisionnel 2025 : 1 191 257.39 €**

Dépenses au chapitre 041 Mandat au 2152	Recettes au chapitre 041 Titre au 1323
160 644,93 €	160 644,93 €

**Budget après Décision Modificative n°2 : 1 351 902.32 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE la décision modificative N° 02 de l'actif communal ;

Article 2 : DIT que la section d'investissement est équilibrée pour un nouveau montant de 1 351 902,32 €

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre la décision budgétaire modificative N° 02.

**5 OBJET : Association VMLG : Subvention « FETE DU VILLAGE »  
*Délibération 20251002-24***

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2131-11 ;**

**Considérant le vote du budget primitif 2025 ;**

**Considérant la demande de l'association VMLG faite par courrier reçu le 09 juillet 2025, concernant la fête du Village du 07 septembre 2025,**

**Entendu l'exposé du Maire ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 : ACCORDE l'attribution d'un concours exceptionnel « fête du village » à l'association VMLG : 500,00 € ;**

**Article 2 : DIT que ce montant figure au BP 2025 à l'article c/65748 ;**

**Article 3 : AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.**

**6 OBJET : CIG : Procédure de consultation du contrat d'assurance statutaire  
période 2027-2030  
*Délibération 20251002-25***

M. le Maire fait part qu'un lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire pour la période 2027-2030.

Afin de bénéficier des résultats de la consultation, il y a lieu de donner mandat au CIG, et fournir un dossier complet.

Les agents concernés sont affiliés soit CNRACL, soit IRCANTEC.

**Vu le Code général des collectivités territoriales ;**

**Vu le Code des assurances ;**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;**

**Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;**

**Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 35 alinéa 1.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres ;**

**Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,**

**Considérant que ce contrat doit être soumis au Code des marchés publics,**

**Vu l'exposé du Maire,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 :** DÉCIDE de participer au lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence du contrat-groupe d'assurance statutaire pour la période 2027-2030.

**Article 2 :** AUTORISE le Maire à compléter tous documents relatifs à la procédure.

**7 OBJET : ENEDIS : Redevance d'occupation du domaine Public (RODP) 2025**  
*Délibération 20251002-26*

Conformément aux articles L 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du CGCT, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité.

Conformément à l'article R 2333-105 du CGCT, la redevance due chaque année à une commune pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique est fixée selon la fiche pratique « ENEDIS » annexe à la note 2025/101/BP/DK/MG d'origine SEY 78 du 02 juillet 2025.

Considérant le montant maximal de la redevance fixé à 241 € (population < 2000 habitants).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Article 1 :** PREND ACTE du calcul présenté par ENEDIS, pour l'année 2025,

**Article 2 :** APPROUVE le montant de 241 €, au titre de la RODP 2025.

**Article 3 :** AUTORISE Le Maire à émettre le titre correspondant.

**8 OBJET : Rapport sur le prix de la qualité du service de l'assainissement (SIARNC),  
année 2024**

*Délibération 20251002-27*

VU la loi n° 95/101 du 2 février 1995 ;

VU le décret n° 95/635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports d'activités ;

CONSIDERANT que cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de présenter ce document au Conseil Municipal, afin de le mettre à disposition du public en mairie, dans les 15 jours qui suivent sa présentation au Conseil municipal ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 -** PREND ACTE du rapport annuel du SIARNC relatif au prix et à la qualité du service d'assainissement pour l'année 2024 ;

**Article 2 -** DIT que ce document est téléchargeable sur le site [www.siarnrc.fr](http://www.siarnrc.fr)

**9 OBJET : Rapport d'activité 2024 du syndicat interrégional du lycée de la Queue-lez-Yvelines (SILY)**  
*Délibération 20251002-28*

**Vu** la loi n° 95/101 du 2 février 1995 ;

**Vu** le décret n° 95/635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports d'activités ;

**Considérant** que cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information ;

**Considérant** qu'il y a lieu de présenter ce document au Conseil Municipal, afin de le mettre à disposition du public en mairie, dans les 15 jours qui suivent sa présentation au Conseil municipal ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Article 1 - PREND ACTE** du rapport d'activité 2024 du SILY ;

**Article 2 - DIT** que ce document sera tenu à la disposition du public.

**10 OBJET : Commune de Le Tremblay sur Mauldre : Participation financière pour les séjours scolaires**  
*Délibération 20251002-29*

La commune de Le Tremblay-sur-Mauldre a organisé :

- du 10 au 13 Juin 2025, une classe découverte à Chartres pour les enfants en cours moyens ; participation de 2 enfants de Mareil-le-Guyon,
- du 10 au 13 juin 2025, des sorties à Paris et à « France Miniature », pour les enfants en cours élémentaires ; participation de 4 enfants de Mareil-le-Guyon,
- du 10 au 13 juin 2025, deux sorties Parisiennes, pour les enfants en grande section et cours préparatoires ; participation de 2 enfants de Mareil-le-Guyon.

Dans le cadre de ces sorties, la commune de Mareil-le-Guyon souhaite participer à hauteur de 30,00 € par enfant, soit un total de 240,00 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Article 1 : ACCEPTE** de participer aux frais pour les voyages et sorties scolaires organisés par la commune de Le Tremblay-sur-Mauldre à hauteur de 240,00 €.

**Article 2 : DIT** que la participation totale de 240.00 € sera versée à la Caisse des Ecoles de Le Tremblay-sur-Mauldre,

**Article 3 : DIT** que cette aide est prévue sur le budget primitif de la commune au compte 65134.

## **Urbanisme**

- Présentation des **dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme** en cours d'instruction ou instruits du 30 juin au 28 septembre 2025. (Voir partie intégrante du procès-verbal du 02 octobre 2025).
- **Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)** : Si vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable de travaux, permis de construire ou permis d'aménager) et si vos travaux sont terminés, vous devez déposer une DAACT, votre preuve de date de fin de travaux et de sa conformité aux règles. Cela permet d'avoir la date précise du délai de prescription.

## **Travaux**

- **Eglise**, les travaux de parement et badigeon des murs intérieurs de la Nef entrepris semaine du 24 mars sont terminés. Restauration du confessionnal et de la chaire à prêcher en cours ;
- **Eglise**, les travaux de maçonnerie du Narthex sont réalisés ;
- **Eglise**, les travaux de maçonnerie de la façade Sud (côté château) ont été entrepris début septembre ;
- **Eglise**, dépose du Maître-autel : opération à planifier au 4<sup>ème</sup> trimestre ;
- **Bâtiment garderie et salle de motricité**, menuiseries et isolation par l'extérieur : l'ensemble de ces travaux est terminé, les réceptions ont été prononcées avant la rentrée scolaire du 1<sup>er</sup> septembre.
- **Muret de la Guyonne / ruelle des Près**, reprise de la maçonnerie et consolidation : les travaux ont été réalisés mi-septembre.

## **Communauté de communes Cœur d'Yvelines (CCCY)**

- **Conseil communautaire du 24 septembre** : approbation du Procès-Verbal du 25 juin 2025, compte-rendu des décisions du Président, clés de répartition marché de collectes SEPUR – THOIRY BIOENERGIE et facturation SIDOMPE au 1<sup>er</sup> janvier 2026, transfert des emprunts SIEED, institution d'un zonage de perception de la TEOM, instauration de la redevance spéciale, suppression de l'exonération de la TEOM, délégues au SIDOMPE, rapport d'activité 2024 du SIEED, rapport d'activité 2024 « ordures ménagères », rapport d'activité 2024 CCCY, répartition dérogatoire du FPIC, convention avec la SARL AMEV pour l'exploitation d'une piste de moto sur le site de la gare routière de Villers Saint Frédéric, adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le SEY, instauration de la taxe GEMAPI, modification du tableau des emplois, adhésion au contrat groupe assurance du CIG, subvention pour les gymnases de Jouars-Pontchartrain et Beynes, fonds de concours général et transition énergétique, fonds de concours vidéo protection.

Concernant le point « répartition dérogatoire du FPIC », la Communauté de Communes prend à sa charge la totalité de la contribution au titre du FPIC de l'ensemble intercommunal pour 2025 en lieu et place des communes. Pour Mareil-le-Guyon la prise en charge est de 15 383€. Pour l'ensemble des communes la prise en charge est de 1 538 929€. CCCY contribue au FPIC pour un montant de 1 305 886 €. La contribution FPIC totale pour CCCY est donc de 2 844 815€ pour l'année 2025.

- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** : la Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration de ce plan afin de répondre à des enjeux à la fois environnementaux, énergétiques, sanitaires et socio-économiques.

Dans ce cadre, une consultation publique est organisée afin de recueillir les avis sur le projet de PCAET. Celle-ci se déroulera du 1<sup>er</sup> au 31 octobre inclus.

- En ligne via l'adresse mail registre dématérialisé : [pcaet@cccy.fr](mailto:pcaet@cccy.fr)
- En version papier, dans les mairies du territoire CCCY (aux heures d'ouverture des services).

## **Conseil départemental**

- Pas de point particulier à mentionner.

## **Conseil régional**

- **Note du 28 juillet 2025 de la Présidente :** Transmission du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France Environnemental ou SDRIF-E approuvé. Le schéma est consultable (un exemplaire disponible en mairie) et téléchargeable dans son intégralité sur le site de la Région : <https://www.iledefrance.fr/le-sdrif-e-ile-de-france-objectif-2024>.

## **Syndicats intercommunaux.**

- **SIVOS-MBT (Ecole maternelle),** à la rentrée du 1er septembre 2025, l'effectif est de 54 élèves (22PS, 22MS et 10GS), effectif réparti dans 2 classes.  
Mme Lelevé a quitté son poste de directrice à la rentrée, Mme Caroline Long a pris la direction de l'école pour cette année scolaire.  
Marine Caupin, jeune institutrice, complète l'équipe enseignante depuis la rentrée.  
Comme annoncé lors du dernier conseil, une troisième ATSEM, Simone, est arrivée le 27 août.  
Suite aux travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries, le SIVOS a procédé à la rénovation des peintures et du sol de la garderie.  
Elections des représentants des parents d'élèves le 10 octobre.  
Le 1<sup>er</sup> conseil d'école se tiendra lieu le 14 octobre.

## **Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNRHVC)**

- **Comité syndical du 30 septembre 2025 :** annulé et reporté à une date ultérieure.

## **Informations diverses**

- **Association Pierre Chaumet :** par courrier du 26 juin 2025, remerciements pour la subvention versée au titre du budget 2025 ;
- **Visite de M. Sous-préfet de Rambouillet dans la commune, le 23 juillet 2025 ;**
- **Le Préfet des Yvelines, courrier du 04/08/2025 :** note d'information relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SDRIF-E 2040 et les objectifs de sobriété foncière ;
- **Le Préfet des Yvelines, courrier du 14/08/2025 :** appel à candidature pour demande d'autorisation d'exploiter dans le cadre de la procédure prévue à l'article L.331-2 du code rural et de la pêche maritime ;
- **Préfecture des Yvelines, courriel du 01/09/2025 :** diffusion du Décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissements de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs. Les électeurs sont convoqués le dimanche 15 mars 2026. Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer au scrutin, sont déposées au plus tard le vendredi 6 février 2026. Le second tour aura lieu selon les mêmes modalités le dimanche 22 mars 2026 dans les communes où il devra y être procédé ;
- **Le Président du Sénat, courrier du 12 septembre 2025 :** transmission d'une copie de courrier du Ministre de l'Intérieur relatif à la création, dès cette fin d'année, d'une brigade mobile de gendarmerie basée à Rambouillet ;

- **Rappel de quelques règles de bon voisinage :**
  - **ELAGAGE OBLIGATOIRE** : les haies, arbustes et arbres qui empiètent sur le domaine public doivent obligatoirement être élagués par les riverains. Les végétaux ne doivent pas entraver la circulation des piétons ou obstruer les mâts d'éclairage public ou les panneaux de signalisation routière. Les élagages concernent également les haies privées en limite séparative.
  - **NUISANCES SONORES** : tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit. Par arrêté préfectoral, relatif à la *lutte contre le bruit*, sont interdits :
  - **BRUITS D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES**, avant 7h et après 20h les jours de semaine, avant 8h et après 19h le samedi, les dimanches et jours fériés ;
  - **BRUITS DANS LES PROPRIETES PRIVEES**, les travaux réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne ne peuvent être réalisés que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- **Prochaine séance du Conseil municipal : Jeudi 11 décembre 2025 à 18h30.**
- **Calendrier 1<sup>er</sup> trimestre 2026 :**
  - jeudi 22 janvier à 09h30, réunion de la Commission Communale des Impôts Directs 2026 (CCID). Calendrier anticipé à la demande de l'Administration en raison des élections municipales 2026 ;
  - vendredi 30 janvier à 19h30, vœux du Maire et du Conseil municipal ;
  - jeudi 12 février à 18h30, conseil municipal, résultats financiers année 2025 ;
  - jeudi 05 mars à 18h30, conseil municipal, budget primitif 2026 ;
  - dimanche 15 mars de 8h à 20h, scrutin « renouvellement des conseillers municipaux ».

## Tour de table

### Patricia SADOC

- **CLAS :**

- **Sortie des ainés du 25 septembre** : quarante-deux personnes ont participé, au repas-spectacle organisé au domaine de Poyers (Rambouillet/Orphin), l'animation était assurée par la compagnie Cocobamboo, l'après-midi s'est déroulée dans une ambiance très festive et chaleureuse.
- **Conjointement avec les CCAS de Neauphle-le-Vieux, Millemont et Galluis, une sortie est prévue à Chartres le 16 octobre** : les tracts sont distribués, réponses attendues au plus tard le 8 octobre. Départ à 13h20, retour vers 22 heures. Au programme, visite guidée de la cathédrale, dîner puis visite en petit train de « Chartres en lumière »

### Nadia MICHEL

- **Vivre à Mareil-le-Guyon (VMLG)** : le forum de rentrée de l'association s'est tenu le samedi 06 septembre de 10h à 14h à la Maison du Village.  
Ouverture d'une nouvelle activité : YOGA sur chaise.  
A ce jour il reste des places dans certains cours
- **Mareil en fête** : une soixantaine de personnes ont participé à la fête organisée le dimanche 07 septembre à la Maison du Village. Bravo au groupe LKO qui a créé une belle ambiance. Merci à la Fédération des Foyers Ruraux de Pontchartrain pour le prêt des jeux et château gonflable.

- La Fédération des Foyers Ruraux a organisé une soirée « Conte en Village » le vendredi 26 septembre à la Maison du Village. Dans un très beau décor, Eléonore et Yannick, nous ont conté quelques légendes urbaines et contes philosophiques. Une soirée à refaire. Merci à Myriam et Emeline de la Fédération.
- **En prévision : « Beaujolais nouveau »** le vendredi 21 novembre à 19h30, Maison du Village.

L'ordre du jour étant épuisé et les Conseillers municipaux n'ayant rien à rajouter, la séance est levée à 19h51.

Le secrétaire de séance  
Sylvie GUILLEMIN-LANNE

Le Maire  
Michel LOMMIS

Suivi ADS MLG.xlsx - Urba20250928.pdf

Conseil Municipal du 02/10/2025

Urbanisme en cours ou traité du 30/06/2025 au 28/09/2025

Dossier	Année	Adresse travaux	Parcelle	Catégorie	Type	Nature Travaux	Date dépôt	Date Décision	Décision
CU 78366 24 Y0003	2024	3 route de Chevreuse	ZC207	CU	Cub	Projet Division	24/05/2024	12/07/2024	Sursis à Statuer
DP 78366 24 Y0012	2024	4 Grande Rue	ZD66	DP	DPLT	Division en vue de construire	29/10/2024	19/11/2024	Sursis à Statuer
DP 78366 22 Y0009	2025	11 route de Chevreuse	ZC117	DP	DAACT	Abri de jardin	26/04/2025	02/07/2025	non contestation
DP 78366 25 Y0011	2025	6 rue de l'Hirondelle	A430,A212	DP	DPC	ITE + Changement Menuiseries	23/06/2025	10/07/2025	Non opposition
PC 78366 25 Y0005	2025	9 Rue du Bout de l'Eau	A426	PC	PC	Nouvelle construction	02/07/2025	21/08/2025	Accord avec prescriptions
PC 78366 25 Y0006	2025	Chemin du Gasouin	ZC150	PC	PC	Construction d'un hangar agricole + PV	30/06/2025	26/09/2025	Accord avec prescriptions
CU 78366 25 Y0012	2025	14 Bout de l'eau	A335	CU	CUa	Demande Info	18/07/2025	30/07/2025	Traité
PC 78366 25 Y0007	2025	54 Gde Rue - Lot A	A354,A413	PC	PC	Nouvelle construction	Incomplet 19/09/2025		
PC 78366 25 Y0008	2025	54 Gde Rue - Lot B	A413,A260	PC	PC	Nouvelle construction	Incomplet 19/09/2025		
PC 78366 25 Y0009	2025	54 Gde Rue - Lot C	A413,A260	PC	PC	Nouvelle construction	Incomplet 19/09/2025		
DP 78366 25 Y0012	2025	3 rue du Bout de l'Eau	A122	DP	DPC	Remplacement Clôture & Portail	Incomplet 03/09/2025		
PC 78366 21 Y0001	2025	6 impasse des terres Fortes	ZC212, ZC215	PC	DAACT	Extenison maison individuelle	01/07/2025	09/09/2025	Contestation
DP 78366 25 Y0014	2025	30 Rue du Bout de L'Eau	ZD58	DP	DPC	Ajout Lisses sur muret	23/09/2025		

